

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil municipal de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉODORE D'ACTON

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Théodore d'Acton (la « Municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observation - Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Municipalité inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14 et S23, portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

FBL S.E.N.C.R.L.  
Société de comptables professionnels agréés  
Drummondville, le 10 juin 2024  
CPA auditeur, permis de comptabilité publique no. A111326

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	Réalizations 2022		Budget 2023		Réalizations 2023			Total consolidé <sup>1</sup>
	Administration municipale		Administration municipale		Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	
<b>Revenus</b>								
<b>Fonctionnement</b>								
1 Taxes	1 633 270		1 633 487		1 678 581		1 678 581	
2 Compensations tenant lieu de taxes	3 962		3 900		3 548		3 548	
3 Quotes-parts								
4 Transferts	318 929		1 208 525		184 429		184 429	
5 Services rendus	155 805		149 660		161 519		161 519	
6 Imposition de droits	75 148		53 500		101 553		101 553	
7 Amendes et pénalités	6 310		5 000		4 044		4 044	
8 Revenus de placements de portefeuille								
9 Autres revenus d'intérêts	10 357		12 500		10 000		10 000	
10 Autres revenus	8 449		4 001		8 252		8 252	
11 Effet net des opérations de restructuration								
12	2 132 230		3 070 573		2 151 926		2 151 926	
<b>Investissement</b>								
13 Taxes								
14 Quotes-parts								
15 Transferts	919 411				391 506		391 506	
16 Imposition de droits								
17 Autres revenus								
18 Contributions des promoteurs	24 000				65 000		65 000	
19 Autres								
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux								
20 Effet net des opérations de restructuration								
21	943 411				456 506		456 506	
22	3 075 641		3 070 573		2 608 432		2 608 432	
<b>Charges</b>								
23 Administration générale	386 915		436 755		447 376	10 748	458 124	
24 Sécurité publique	382 552		355 740		381 257	4 431	385 688	
25 Transport	495 100		544 575		567 568	252 913	820 481	
26 Hygiène du milieu	254 110		293 027		254 455	66 481	320 936	
27 Santé et bien-être								
28 Aménagement, urbanisme et développement	47 545		54 308		93 719	4 058	97 777	
29 Loisirs et culture	231 991		199 089		229 658	48 521	278 179	
30 Réseau d'électricité								
31 Frais de financement	8 632				18 005		18 005	
32 Effet net des opérations de restructuration								
33 Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	379 111				387 152	( 387 152)		
34	2 185 956		1 883 494		2 379 190		2 379 190	
35	889 685		1 187 079		229 242		229 242	
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>								
1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.								

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	Réalizations 2022		Budget 2023		Réalizations 2023		Total consolidé <sup>1</sup>
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats		
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	1	889 685	1 187 079	229 242		229 242	
Moins : revenus d'investissement	2	( 943 411)	( )	456 506	( )	( )	456 506
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	3	(53 726)	1 187 079	(227 264)		(227 264)	
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>							
<i>Ajouter (déduire)</i>							
<b>Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés</b>							
Amortissement	4	379 111		387 152		387 152	
Produit de cession	5						
(Gain) perte sur cession	6						
Réduction de valeur / Reclassement	7						
<b>Propriétés destinées à la revente</b>	8	379 111		387 152		387 152	
Coût des propriétés vendues	9						
Réduction de valeur / Reclassement	10						
	11						
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>							
Remboursement ou produit de cession	12						
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13						
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14						
	15						
<b>Financement</b>							
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16						
Remboursement de la dette à long terme	17	( )	( )	( )	( )	( )	( )
	18						
<b>Affectations</b>							
Activités d'investissement	19	( 383 810)	1 119 985	( 178 952)	( )	( )	178 952
Excédent (déficit) accumulé	20						
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	21	28 380	(42 094)	169 015		169 015	
Excédent de fonctionnement affecté	22	(16 127)	(25 000)	(3 500)		(3 500)	
Réserves financières et fonds réservés	23						
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	24						
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	25	(371 557)	(1 187 079)	(13 437)		(13 437)	
	26	7 554	(1 187 079)	373 715		373 715	
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	27	(46 172)		146 451		146 451	

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RÉMUNÉRATION DES ÉLUS<sup>1</sup>**  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Guy Bond	1.1 Maire	9 847	4 886	2 473	1 237
Éloi Champigny	1.2 Conseiller	4 089	2 029		
Jean-François Martin	1.3 Conseiller	4 089	2 029		
Éric Laliberté	1.4 Conseiller	4 089	2 029	696	348
Daniel Leduc	1.5 Conseiller	4 089	2 029		
Jérémie Lebel	1.6 Conseiller	4 089	2 029		
Diane Daigneault	1.7 Conseiller	4 089	2 029		

**Note**

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).